

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1462 - 15 février 1990 - 4,5 F

D 1462 CHILI: L'APRÈS-PINOCHET

Les élections présidentielles du 14 décembre 1989 ont vu la victoire, dès le premier tour, du candidat de l'opposition Patricio Aylwin. Membre du Parti démocrate-chrétien il se présentait comme candidat unique de Concertation démocratique, un front de dix-sept partis d'opposition au général Pinochet. Patricio Aylwin l'a emporté avec 53,81% des suffrages exprimés. Les votes aux élections législatives, qui avaient lieu en même temps, ont donné 22 sénateurs en faveur d'Aylwin pour 16 (auxquels s'en ajoutent 9 désignés par le gouvernement Pinochet) en faveur du candidat gouvernemental battu, Hernan Büchi. La nouvelle majorité gouvernementale, au Parlement, s'élève à 72 députés, pour 48 à la nouvelle opposition. Le nouveau président sera investi le 14 mars prochain.

Après le non au général Pinochet lors du référendum d'octobre 1988 (cf. DIAL D 1333 et 1347), l'échec de son candidat aux élections présidentielles constitue une défaite pour le célèbre général. 1973, date de son coup d'Etat, avait été le symbole du point haut des dictatures militaires en Amérique latine. 1989, date de son départ officiel du pouvoir, clôt symboliquement l'ère des régimes militaires dans ce continent.

Le président Aylwin aura cependant à compter sur une présence sciemment affichée et ouvertement vigilante du général Pinochet qui entend encore rester huit années au commandement en chef de l'armée de terre. Dans l'interview ci-dessous, tirée de la publication espagnole *Cambio 16* du 25 décembre 1989, le nouveau président s'en explique et dessine les perspectives de son gouvernement.

Note DIAL

INTERVIEW DE PATRICIO AYLWIN NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

par Julio Algañaraz

Question. - Après votre victoire électorale, la grande interrogation que tout le monde se fait est de savoir ce qui va se passer avec le général Augusto Pinochet. Sur la base de la Constitution de 1980, taillée à sa mesure, il a annoncé qu'il allait rester encore huit ans à la tête de l'armée. Comment allez-vous régler cette cohabitation impossible?

J'espère que nous pourrons régler le problème avant que j'assume la présidence du Chili le 14 mars. Mais il faut y aller progressivement car à chaque jour suffit sa peine. J'espère que nous allons tous deux traiter le problème dans le respect mutuel, la générosité et le patriotisme.

Q. - Et si Augusto Pinochet s'entête comme commandant en chef de l'armée?

Je ne pense pas qu'il soit convenant, ni pour l'intérêt national ni pour les forces armées, ni même pour le général Pinochet, qu'il reste à ce poste. De par

D 1462-1/4

son passé il est la négation de la démocratie, il est source de divisions et générateur d'anticorps pour une bonne vie démocratique. Si nous ne parvenons pas à régler le problème avant la passation des pouvoirs, vous pouvez être assuré que je mettrai en oeuvre toutes les attributions dévolues au président de la République; le général Pinochet devra accepter la subordination aux autorités civiles de l'Etat.

Q. - Monsieur Patricio, le général a cependant fait état de menaces ces jours-ci. Il a déclaré que sous peu le peuple en appellera au retour des militaires au pouvoir. Et également que si on touchait à un de ses hommes dans des enquêtes sur la violation des droits de l'homme à l'époque de la dictature, il en serait fini de l'état de droit. Qu'en pensez-vous?

Je crois que les phrases que vous évoquez sont regrettables, exprimées à un moment d'irréflexion. Le général Pinochet sait que l'état de droit n'est pas dépendant des volontés individuelles. Par ailleurs le problème des droits de l'homme est à l'origine d'un grave traumatisme moral auquel il importe de répondre.

Q. - Comment allez-vous aborder la question, vu la loi d'amnistie adoptée en 1978?

Il va naturellement y avoir des difficultés dans l'approche du problème, mais je crois que dans ce pays - tout comme dans les forces armées - on a conscience de la nécessité de rechercher la vérité selon une procédure juste, avec les garanties nécessaires et sans intention de traduire en justice les forces armées dans leur ensemble, mais uniquement ceux qui ont une responsabilité directe en l'occurrence.

Q. - Mais l'obstacle de la loi de 1978... Cela veut-il dire que ne seront objet d'investigation que les cas postérieurs à la première - et la pire - période de la répression?

Nous entendons que les situations antérieures à 1978 fassent l'objet d'une révision, car ce qui s'est passé à partir du 11 septembre 1973 (date du coup d'Etat militaire contre le président Allende) est un poids sur la conscience des Chiliens et reste encore pour beaucoup une plaie ouverte. Je crois qu'il n'est pas bon que la lumière n'ait pas été faite sur les circonstances ayant en particulier entouré le cas des détenus-disparus, pour lequel personne ne peut dire qu'il faut accorder l'amnistie alors qu'on ne sait ni où ils sont ni ce qui leur est arrivé. Nous voulons faire la lumière et que justice soit rendue. Après viendra le moment du pardon.

Q. - Les militaires affirment qu'ils seraient particulièrement irrités si le futur gouvernement démocratique se portait partie civile dans les procès; qu'en toute hypothèse, cela revient aux familles. Quels sont les moyens de savoir la vérité et de rendre justice?

Au Chili, la justice a pour obligation d'agir d'office. Par ailleurs, par une anomalie venant des années 30, le ministère public a été supprimé alors qu'il est l'accusateur au nom du gouvernement. Le gouvernement n'est donc aucunement partie civile dans les procès en la matière. Ce qui peut se produire, c'est que le parlement ouvre une enquête pour son propre compte, au titre de ses attributions, et qu'il transmette ses conclusions à la justice. Ce qui oblige la justice à ouvrir un procès. N'oubliez pas non plus qu'à la différence d'autres pays, comme l'Argentine et l'Uruguay, où il n'y a pas eu de procès tant qu'ont duré les régimes militaires, le Chili a vu l'ouverture d'une série de procès toujours en cours, ce qui facilite beaucoup les choses. Le Chili est un pays de grande tradition legaliste et la dictature, à dire vrai, n'a jamais pu s'en défaire.

Q. - Quelle est la première chose que vous allez faire comme président?

L'un des grands problèmes est celui que, comme partis de la Concertation démocratique, nous avons appelé la dette sociale à payer. Après l'investiture présidentielle nous allons augmenter le salaire minimum des travailleurs, les retraites et les allo-

cations familiales. Sur le plan social il faut rétablir un minimum de justice. Par bonheur, la maturité du peuple est très grande. Les sondages révèlent que les milieux sociaux les plus bas n'attendent d'améliorations réelles qu'à long terme.

Q. - Ne craignez-vous pas que de nombreuses revendications non satisfaites entraînent une vague de conflits qui pourraient perturber les bons équilibres macro-économiques du Chili?

Depuis le vendredi 15 décembre, au lendemain des élections, nous avons posé les bases d'une sorte de pacte de la Moncloa, une concertation sociale nous permettant de concilier les changements et les justes revendications avec la nécessaire stabilité, précisément pour ne pas rompre les équilibres macro-économiques et ne pas provoquer l'inflation. Nous allons convoquer pour cela les centrales ouvrières et les milieux patronaux.

Q. - C'est pour cela que vous parlez d'un grand accord national?

Evidemment. Mon gouvernement s'appuie sur les dix-sept partis de la Concertation démocratique, mais il n'exclut aucune possibilité d'appel à la collaboration d'autres secteurs sociaux.

Q. - En réfléchissant à voix haute, pourrait-on imaginer que vous iriez jusqu'à choisir pour ministres des membres du Parti du renouveau national (conservateurs qui ont soutenu le candidat officiel Hernan Büchi)?

Comme vous le savez, nous avons eu des rencontres et des négociations profitables avec le Renouveau national, en vue du référendum de juillet dernier sur la réforme partielle de la Constitution de 1980. J'espère que ces contacts reprendront très vite. Je vous précise, quant à votre question, que nous n'en n'avons pas parlé jusqu'à maintenant et que je n'ai pris aucun engagement avec le Renouveau national.

Q. - L'économie chilienne est dans une situation singulière puisque ses comptes sont les plus en ordre de toute l'Amérique latine: 21% d'inflation, aucun déficit fiscal, un taux de croissance économique continu depuis quatre ans, des exportations qui ont dépassé en 1989 celles du voisin argentin, traditionnellement beaucoup plus riche et plus peuplé. En même temps, cependant, les injustices sociales ont augmenté. Comment allez-vous traiter la situation?

Nous avons dit qu'il faut maintenir ce qui est bon et changer ce qui est mauvais. Il y a des aspects positifs, comme vous le signalez, mais il y a une exagération dans la passivité de l'Etat sur le plan social, y compris au niveau des infrastructures. Le régime n'a rien fait pour améliorer les installations portuaires, les routes et les voies ferrées. Il n'a pas non plus augmenté les travaux d'irrigation. Par ailleurs l'Etat s'est retiré dans les domaines vitaux que sont la santé, l'éducation et le logement, au grand dam des plus pauvres. Un rapport de l'Institut national de la statistique a révélé que, dans la décennie 1978-1988, les 20% plus riches de la population ont vu leur part du revenu national passer de 51% à 60%. Par ailleurs, sur 100 pesos de meilleur revenu du pays dans ces années dernières, 70 sont allés aux 10% les plus riches de la population, et 3 seulement aux 10% les plus pauvres. C'est là une débilité qui représente le talon d'Achille du modèle économique actuel.

Q. - Pourtant vous insistez sur les changements dans la stabilité?

Bien évidemment. Nous n'allons pas provoquer une augmentation du déficit fiscal. Nous allons batailler contre une augmentation de l'inflation et encourager l'activité privée. Mais pour qu'il y ait développement stable, il faut que tous les Chiliens se sentent concernés. D'où l'accent mis sur la justice sociale dans une économie de marché ouverte et compétitive. Ce qui changera c'est la politique fiscale: il en viendra une bonne part des ressources nécessaires permettant de payer la dette

sociale. Aujourd'hui les entreprises ne paient pratiquement pas d'impôt sur les bénéfices. Nous exercerons une pression de 15 à 20%, largement inférieure à celle qui est appliquée aux Etats-Unis, au Japon ou en Europe occidentale.

Q. - Le régime du général Pinochet a été exclu des programmes européens de coopération et le Chili n'a pas fait partie d'organismes dynamiques d'intégration latino-américaine, tels que le Groupe des huit qui cherche à constituer le plus tôt possible un marché commun régional. Que va faire votre gouvernement?

Nous voulons avancer rapidement sur la voie de l'intégration concrète en commençant par nos voisins, l'Argentine, le Pérou et la Bolivie. Nous attendons avec intérêt une invitation du Groupe des huit. Quant à l'Europe, nous sommes partisans de traités comme ceux que l'Espagne et l'Italie ont signés avec l'Argentine. Nous savons que nos amis attendent anxieusement le retour du Chili démocratique dans la communauté des nations. Nous y voici.

(Traduction DIAL)